

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AE233

présenté par  
M. Cazenove

-----

### ARTICLE PREMIER

#### CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

1° Compléter l'alinéa 48 par les mots suivants :

« et filles-garçons ».

2° En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 49, après le mot : « hommes, »

insérer les mots suivants :

« et entre les filles et les garçons ».

3° En conséquence, à la deuxième phrase de l'alinéa 49, après le mot : « hommes », insérer les mots suivants :

« , de l'égalité entre les filles et les garçons, ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire explicitement le soutien en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons, au même titre que l'égalité femmes-hommes, parmi les priorités transversales de la politique de lutte contre les inégalités mondiales et préciser que l'égalité entre les filles et les garçons constitue également un socle fondamental du développement durable.